

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
7 AVRIL 2022

DATE d'AFFICHAGE
15 AVRIL 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux,
le 12 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Jocelyne PHILIPPE, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°39-2022 – FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET
DES BUDGETS ANNEXES**

Le Président informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par les agents comptables de la Communauté de Communes suivants :

- Du 1^{er} janvier au 31 août 2021 par la comptable public du Centre des Finances Publiques de La Roche-Muzillac, Madame DE VETTOR,
- Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 par le comptable public responsable du Centre de Gestion Comptable d'Auray, M. BOUATTOURA.

Après vérification, les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes, établis et transmis par Monsieur BOUATTOURA, sont conformes aux comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs 2021 et les écritures des comptes de gestion 2021, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes présentés par l'Agent Comptable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice,
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Pour Extraits Certifié Conforme,
Muzillac le 14/04/2022
Le Président
